

Thème : Droit pénal d'urgence : premiers réflexes

Date : Vendredi 7 février 2025 de 14h00 à 17h00

Lieu : Poitiers + visioconférence

Pré-requis : être avocat / **Niveau : 1**

Objectifs :

- Maîtriser les règles procédurales fondamentales dans le cadre du droit pénal d'urgence
- Affiner sa pratique de ce contentieux
- Savoir se saisir de tous les outils juridiques
- Savoir penser une stratégie de défense, puis la mettre en œuvre
- Réfléchir à une meilleure pratique collective

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- La comparution immédiate
- La comparution à délai différé
- La CPPVCJ
- La « CRPC déferrement »
- La présentation devant le juge d'instruction

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise de supports écrits.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Aurélien BOURDIER, Avocat au Barreau de Poitiers, spécialiste en Droit Pénal

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau » Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoia.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.